



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 12 décembre 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : LAMBERT Marie ; MICHEL Marie-Thérèse

C.C.L.L : COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; OUDET Alain, suppléant de CRETIN Emmanuel ; LIME Angèle ; MESNIER Christian

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Élise AEBISCHER

Procuration de vote :

Mandant : LAMBERT Marie ; LIME Angèle ; MESNIER Christian

Mandataire : BAILLY Guillaume ; STADELMANN Jean-Claude ; CHOPARD Félix

CONTRAT DE VENTE DE MÉTAUX ISSUS DE L'INCINÉRATION

Rapporteur : Monsieur Anthony Nappez, Vice-Président en charge de l'incinération

Les mâchefers, issus de l'incinération des déchets ménagers, contiennent des métaux ferreux et non ferreux. Ces métaux font l'objet, en plus de soutiens CITEO, de recettes liées à la revente.

Après vérification des conditions d'exécution de ces prestations dans l'ensemble, la reprise des métaux triés, traités et valorisés donne lieu à une recette, malgré les coûts de transport et le traitement des stériles. De fait, ne donnant plus lieu à dépense, ces prestations ne relèvent plus du Code de la Commande Publique et des marchés publics.

Ainsi, pour ces recettes de reprise, à l'instar des autres contrats de reprise de matières, déjà mis place sur le Pôle Industriel, il est proposé de procéder à une mise en concurrence avec négociation avec les éventuels repreneurs.

La sélection des candidats sera effectuée sur la base des prix proposés (fixes ou indexés, prix-plancher éventuels) et de la valeur technique des candidatures.

A l'issue de la sélection des candidats, des contrats seront mis en place afin d'encadrer le déroulement de la prestation. La durée des contrats sera de 4 ans (2 ans reconductibles 2 fois une année).

A l'unanimité, le Comité Syndical constate l'existence de recettes potentielles pour la vente de métaux issus de l'incinération et se prononce favorablement sur les termes d'une consultation de gré à gré en vue de mettre en place des contrats de reprise de matières, et autorise le Président ou son représentant à signer les contrats correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance,
Élise AEBISCHER